

Image not found or type unknown



Domiciliation au commissariat

Par **Giulia**, le **08/02/2010** à **11:26**

Bonjour, rnl me semble qu'il existe un article permettant à une victime ou un témoin d'être domicilié au commissariat ou à la gendarmerie. rnrn=> Auriez-vous la gentillesse de me communiquer cette référence juridique ? Sachant que c'est la croix et la bannière pour la trouver....rnrnrnrnrnMerci d'avance